

**DEMANDE DE RÉSERVATION
DE MATÉRIEL COMMUNAL**

**ÉQUIPEMENT TRIANON
SONO / VIDÉOPROJECTEUR / ÉCRAN**

DEMANDEUR

Demandeur :

Personne responsable :



@.....

Association :

ÉQUIPEMENT COMPLEXE TRIANON

Matériel utilisé : Micro filaire Télécommande vidéoprojecteur Télécommande écran

Motif de la demande :

Date de la délivrance : ____/____/____ (+ Fiche explicative)

Contre chèque caution de€ (Banque/N°chèque.....)

Date de restitution :

Etat constaté à la remise du matériel :

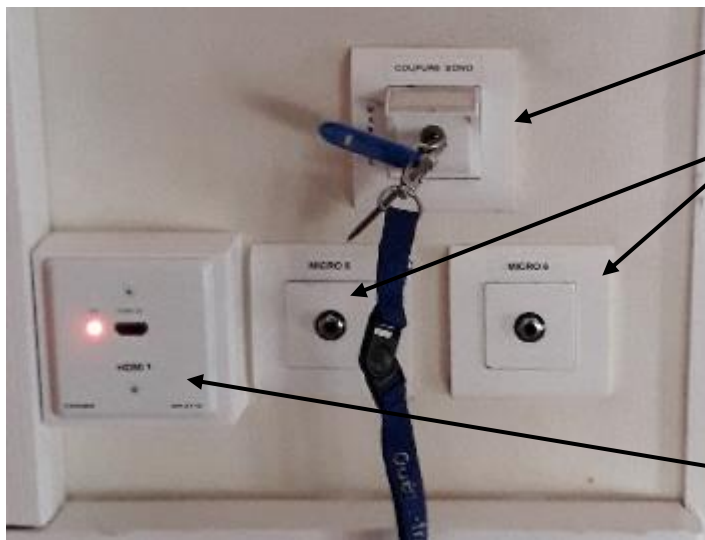
Etat constaté à la restitution du matériel :

DECISION MAIRIE	SIGNATURE DU DEMANDEUR
<input type="checkbox"/> Accordé <input type="checkbox"/> Refusé SIGNATURE DU MAIRE OU SON REPRESENTANT	
RETOUR MATERIEL VISA AGENT APRÈS CONTRÔLE	

ATTENTION! La Prise de possession du matériel transfère la garde juridique à la personne qui emprunte et qui assume la pleine responsabilité au sens des articles 1382 à 1384 du Code Civil. Le gardien se charge de se couvrir auprès de son assureur pendant toute la durée de la garde. Pendant cette durée, la commune de VIEILLEVILLE décline toute responsabilité.

ÉQUIPEMENTS TRIANON

SONO / MICRO / PROJECTEUR / ECRAN



- 1- Démarrage du système de sono / vidéo : tourner la clé
- 2- Relier le ou les micro filaires fournis par la mairie (demande préalable à faire au moment de la réservation). Prêt à l'emploi car les réglages sont prédéfinis.
- 3- Entrée HDMI 1 reliée au système de sonorisation (prêt à l'emploi / réglages prédéfinis) et au vidéoprojecteur (demande

préalable à faire au moment de la réservation). Le vidéoprojecteur et l'écran fonctionnent grâce à des télécommandes (fournies contre caution).